

A propos du futur impôt communal

Nous vous invitons à bien lire l'article 15 de la convention de fusion (fournie avec le matériel de vote) qui fixe la charge fiscale de la nouvelle commune au taux de 70 points.

Nous l'avons comparé avec l'article correspondant de la convention de fusion de Neuchâtel-Ouest.

Alors que ce dernier se limite simplement à fixer la charge fiscale à 69 points, l'article de l'Entre-deux-Lacs émet de nombreuses réserves qui remettent en cause cette promesse fiscale.

Parmi ces réserves on trouve entre autres : « *l'évolution conjoncturelle (franc fort, etc.)* ». En clair, en cas de ralentissement économique, les autorités se réservent le droit de pouvoir augmenter le taux de l'impôt communal.

Il s'agit d'une porte de sortie non seulement discutable en termes de politique économique, mais qui surtout ne devrait pas se trouver dans une convention de fusion.



**CETTE FUSION
NON
MERCII**

« Cette fusion, non merci »

Comité d'opposants saint-blaisois

Pourquoi voter NON

Cette fusion est un projet boiteux, redimensionné dans la précipitation et peu crédible suite à l'échec de l'Entre-deux-Lacs avec Le Landeron.

Cette fusion est une coquille vide qui crée une structure politique artificielle sans tenir compte des besoins des habitants en services et infrastructures.

Aucune réforme administrative, à part un Conseil communal payé à 100%, ni objectifs de meilleure gouvernance ne sont proposés. Les économies d'échelle ne seraient que de moins de 2% dans l'immédiat.

La charge fiscale présentée (coefficient de 70, taux égal à celui de Saint-Blaise) est artificielle. Bien que les charges fiscales actuelles des autres communes soient toutes supérieures, on promet une baisse fiscale globale, sauf pour notre commune. Sans économies d'échelle cela est impossible, et conduira à une hausse du taux fiscal.



**CETTE FUSION
NON
MERCII**

Site internet : <http://non-merci.ch>

Facebook : [facebook.com/cette.fusion.non.merci](https://www.facebook.com/cette.fusion.non.merci)

Hashtag : [#cettefusionNonmerci](https://www.instagram.com/cettefusionNonmerci)

Courriel : cette.fusion.non.merci@gmail.com

On nous dit que ... nous répondons que ...

« Un Conseil communal professionnel sera plus compétent »

Non. Un employé à temps partiel ne devient pas plus compétent lorsqu'on l'engage à temps complet.

Cette insistance pour un Conseil communal à 100% est motivée plus par des raisons politiques, que par des exigences d'efficacité.

« La fusion permettra à la nouvelle commune de mieux planifier et gérer des projets d'avenir »

Non. Il faut d'abord établir l'inventaire des projets dans chaque commune et évaluer les avantages qu'une fusion apporterait dans leur gestion. Ceci n'a pas été fait !

On ne sait pas, par exemple, si et comment l'Entre-deux-Lacs entend réaliser la rénovation du collège de Vigner à Saint-Blaise. Ou comment entend-il gérer les problématiques futures (mais déjà prévisibles) de la zone industrielle de Cornaux-Cressier.

« Le tempo rapide de la fusion est justifié par l'octroi de la subvention cantonale »

Non. La subvention prévue ne disparaît pas mais passerait de 6,4 millions en 2016 à 4,8 millions pour une fusion dans le même périmètre jusqu'à 2020. De plus, il s'agit d'un montant versé une seule fois, alors que le budget annuel de fonctionnement de la nouvelle commune serait d'environ 65 millions. L'importance de cette subvention doit donc être relativisée.

« La nouvelle commune reste ouverte à une future intégration de Hauterive et du Landeron »

Non. Cette affirmation est peu réaliste, à moins que l'Entre-deux-Lacs devienne soudainement très compétitif du point de vue des impôts.

En face d'un Entre-deux-Lacs déséquilibré, il est plus probable que Hauterive sera plutôt attirée par Neuchâtel, dont la fiscalité est plus basse que celle de Saint-Blaise. Le Landeron se tournera probablement de plus en plus vers La Neuveville.

« La fusion créera une commune politiquement forte »

Non. D'ailleurs on aimerait savoir quels sont les avantages d'une commune « forte » pour les citoyens. Sans doute peut-on le demander aux habitants de La Chaux-de-Fonds, la plus grande commune du canton ...

« La fiscalité restera inchangée pour les habitants de Saint-Blaise »

Non. Depuis quelque temps la commune de Saint-Blaise enregistre des bénéfices.

Sur une base prévisionnelle de 2-3 ans, Saint-Blaise pourrait aujourd'hui baisser sa charge fiscale d'au moins 3 points, et s'aligner avec la commune de Milvignes (Colombier–Auvonnier–Bôle) qui a le taux le plus bas du canton.

« Il faut capitaliser sur le travail déjà fait pour la fusion à sept »

Non. La fusion à sept concevait une commune de 17'300 habitants, dont le Landeron était part fondamentale, avec un certain équilibre entre zones urbaines et périurbaines.

L'Entre-deux-Lacs sans Le Landeron est un projet redimensionné dans la précipitation, confus sur le plan opérationnel, et menant à des conclusions arbitraires en ce qui concerne la charge fiscale.

« La fusion est de toute manière inévitable »

Oui. Il y a un consensus général qu'une réorganisation du territoire est incontournable.

Mais nous pensons qu'elle devrait se concevoir non pas comme un assemblage politique abstrait, mais sur la base de la compilation et de l'analyse des besoins en services et en infrastructures. Afin d'exploiter au mieux les synergies, une fusion devrait en toute logique d'abord associer des communes qui ont déjà beaucoup d'affinités entre elles, comme Saint-Blaise et Hauterive.

Et enfin la manière avec laquelle on amènera la fusion devra être beaucoup plus participative et démocratique que pour le projet actuel.